Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
FORBACH

Nombre de conseillers
élus :
15

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Nombre de procurations :
2

COMMUNE DE FOLKLING

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 MARS 2023 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Présents :		
M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER		M. SZCZERBOWSKI
Mme MALIZIA	M. SCHAER	
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	

Absents excusés :	**Procuration donnée à**
Mme NANTERN	*M. JAZBINSEK*
M. SCHAMBION	
M. SIEBERT	*Mme MEGEL*

Secrétaire : Mme MEGEL

1. PROGRAMME DE SECURITE ROUTIERE A GAUBIVING – TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 07/06/2022 ayant acté :

- → Le lancement d'un programme de mise en sécurité des rues de Forbach (D31c), de Tenteling (D31c) et de Behren (D30c) à Gaubiving.
- → L'accompagnement par le bureau d'études BEREST (Phalsbourg) pour une mission de maitrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 8 030,00€ HT.

Rappel et actualisation du diagnostic

M. le Maire rappelle que la configuration du village à Gaubiving, traversé par 2 (longues) voies départementales, axes routiers caractérisés par des flux en direction principale de Forbach, appelle à une attention particulière en termes de sécurisation.

Il a sollicité, en guise d'outils à la décision, des relevés de fréquentation et des mesures de vitesses auprès de l'UTT de Forbach - Saint-Avold (Unité Technique Territoriale). Les principales mesures (Moyenne des véhicules jour : entre 1400 et 4500 selon les axes et pic de vitesses : 120km/h) rendent impératif de modifier la configuration et l'équipement des voies pour réduire la vitesse tout en régulant les flux.

Il indique que nous avons plus de visibilité, qu'il convient d'ajouter la rue de Folkling au projet et de reporter la rue de Tenteling qui nécessite un aménagement plus complexe pour une véritable mise en sécurité de la sortie du lotissement « le Verger ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de mener un Programme de Mise en sécurité des **rues de Forbach (D31c), de Folkling (D30c) et de Behren (D30c) à Gaubiving** comme suit :

Nature		Prestataire	Rue	Montant HT
FRAIS D'ETUDES ET HONORAIRES	**Relevé topo et altimétrique**	GUELLE/FUCHS - *Forbach*	Périmètre total	**2 590,00 €**
	Maitrise d'œuvre	BEREST - *Phalsbourg*	Périmètre total	**8 030,00 € maxi**
AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS	**Coussins berlinois bi directionnels**	SNH MBS *Bénestroff*	Rue de Folkling	**3 580,00 €**
	Doubles écluses	SNH MBS *Bénestroff*	Rue de Forbach Rue de Behren	**9 750,20 €**
Total				**23 950,20 €**

SOLLICITE une subvention au titre du **dispositif « AMISSUR »** (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) du Département de la Moselle.

AUTORISE le Maire, s'agissant de Routes Départementales, à ajuster le programme pour avoir une validation technique préalable de la part du Département de la Moselle.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour (13) Abstention (1)*

**Mme GAMEL émet une réserve sur le choix du dispositif (écluse) rue de Forbach.*

2. RENOVATION LED DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR –FOYER DE GAUBIVING

Le Maire rappelle que la Commune souhaite poursuivre ses efforts en matière de réduction des coûts énergétiques et de développement durable.

Il s'agit ici de procéder au changement des luminaires intérieurs du Foyer de Gaubiving pour un passage en LED.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De mandater l'entreprise **SCANNELLA** (Forbach) pour l'installation de **15 panneaux LED au foyer de Gaubing** pour un montant de **1 200.00€HT**.
- De **solliciter la subvention Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique.**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

3. MARCHE DU TERROIR « NOCTURNE » – REGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'une des attributions de la Commission « Vie locale », dans le cadre de la dynamisation du village et la mise en place de services de proximité a été de travailler sur les possibilités de mise en place d'un marché local situé par rotation sur Folkling et Gaubiving.

Il est proposé pour plus de souplesse dans le recouvrement des droits de place des exposants, de passer d'un tarif de 1€/soir à 5€ illimité par année civile.

Vu le règlement du marché du Terroir validé par le Conseil le 16.03.2021,
Vu la délibération du 07.06.2022 d'institution d'une version nocturne du dispositif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De **mettre en place un marché local nocturne de circuits courts appelé « Marché du Terroir de Folkling-Gaubiving »** ;
- Qu'il sera régit par le règlement du marché du Terroir ;
- Qu'il sera géré par la commission municipale de marché composée des membres actuels de la commission « Vie locale » ;
- D'ouvrir les emplacements aux professionnels (et particuliers sous conditions)
- **De fixer la redevance d'Autorisation d'Occupation Temporaire (droit de place) par emplacement à 5€ par année civile (forfait).**

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Cercle Saint Eloi Basketball Folkling	Association	Subvention de fonctionnement 2023	**5 000€**
Association Loisirs Pour Tous	Association	Subvention de démarrage 2023	**300€**

POINTS DIVERS

- **PROGRAMME DE SECURISATION DES VOIES A GAUBIVING - DEBATS**

Les coussins berlinois rue de Folkling

Il a été décidé en commission travaux de rajouter des coussins berlinois bidirectionnels rue de Folkling afin de protéger les passages piétons d'accès à l'arrêt de bus.

Les écluses rues de Forbach et Behren

Mme GAMEL émet un avis négatif sur le choix, ce qui a motivé son abstention lors du vote global.
En effet, elle souligne que le rétrécissement des voies (écluses) rue de Forbach, tronçon très utilisé pourrait occasionner des bouchons en amont (accès 2x2 voies) et en aval (carrefour de Gaubiving).
Le Maire indique que les propositions sont appuyées par des études. En outre, le bureau d'études possède l'étude de fréquentation effectuée par le Département de la Moselle.
Il est vrai que la proposition idéale aurait été un plateau surélevé tant rue de Forbach que rue de Behren, mais cet aménagement, à lui seul, a un coût avoisinant les 50000€HT unitaire contre 5000€HT pour une double écluse. Nous sommes confrontés ainsi au principe de réalité et il s'agit ici de faire le choix du meilleur ratio coût-efficacité.

M. WAGNER demande si une écluse provisoire aurait pu être envisagée. Il ajoute qu'un panneau de priorité doit être installé rue des Champs.
Le Maire lui indique qu'en termes de coût, le provisoire est équivalent. Il ajoute que si un motif impératif venait à remettre en cause cette installation, il n'est pas interdit de la modifier.

S'agissant de la rue de Behren, un rendez-vous de cadrage avec le bureau d'études est prévu fin mars.

Mme MALINI demande les éléments qui ont prévalus au choix de l'écluse plutôt que des coussins rue de Forbach.
Le Maire lui indique que l'installation de coussins doit se faire en dernier ressort car cela peut entrainer le non déneigement de la voie par le Département. Les écluses, avec leur distance réglementaire le permettent. Il rappelle que les voies départementales situées sur la commune sont classées en priorité 3 pour le déneigement.

Report du dispositif prévu rue de Tenteling

Pour cette rue, ***le Maire*** rappelle au Conseil la configuration plus complexe et les enjeux. Il s'agit de sécuriser l'axe principal avec le point névralgique de la sortie du lotissement « Le Verger ».

Ce projet, très couteux (50000€HT) est composé, à ce jour, de feux tricolores dits de récompense sur la rue de Tenteling mais également d'un feu classique en sortie de lotissement.

Il n'est pas abandonné mais doit être retravaillé à moyen terme (à partir de 2024).

Réunion publique

Le Maire informe que s'agissant d'un impact sur le quotidien des habitants, une réunion publique d'information ouverte à tous aura lieu avant les travaux.

- **POINT N°2 - QUARTIER LANGEFELDER – BARRIERES D'ACCES CAMION DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Point reporté : des vérifications de compétences et de droits sont en cours.

- **POINT N°3 - QUARTIER LANGEFELDER – DELIMITATION PAR VOLIGES DU DOMAINE PUBLIC**

Point reporté : des vérifications de compétences et de droits sont en cours.

- **POINT N°4 - QUARTIER LANGEFELDER – REHABILITATION DU FOSSE DU CHEMIN RURAL**

Point reporté : des vérifications de compétences et de droits sont en cours.

- **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

Mutation d'un Adjoint Technique au 01/05/2023. Une procédure de recrutement est en cours.

- **LAUREATS MAISONS FLEURIES - ERRATUM**

Mme MALINI informe que la liste des lauréats comprenait, à tort le nom de CLAUSS, cette famille n'existe pas et après vérification les propriétaires sont M. et Mme PETIT, la Commission a pris contact avec eux.

- **CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE – ISOLATION DES MURS DU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE**

Signature d'un contrat avec l'organisme ECO RENOVATION (Paris) : 14.83€/m2 isolés.

- **CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE – LUMINAIRES LOTISSEMENT BEL AIR**

Signature d'un contrat avec l'organisme ECO RENOVATION (Paris) : 50.00€/ luminaires.
Travaux prévus entre le 15/03 et le 30/04/2023.

- **SOL SPORTIF DU GYMNASE – GARANTIE DECENNALE**

Le Maire rappelle que le sol du gymnase a été réhabilité en 2015.
Depuis, on constate le désordre suivant : le joint entre 2 bandes de revêtement s'écarte laissant apparaître un vide. Ce désordre engendre des faux rebonds lors de la pratique du basket.
Un recommandé a été transmis à KLEIN TP, titulaire du marché global qui en est responsable au titre de la garantie décennale.

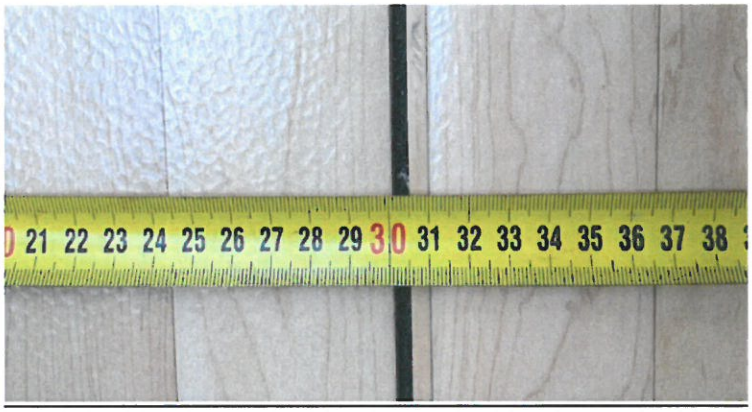

- **SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ELEVES LE 07/03/2023**

Le Maire informe que le Service Minimum d'Accueil a été assuré lors du mouvement social du 7 février 2023 au sein des locaux périscolaires.
Le mouvement a concerné 3 instituteurs et 2 ATSEM. Le service a été assuré par l'OPAL avec une fréquentation de 5 élèves.

- **GROUPES DE TRAVAIL « ATELIER MUNICIPAL » et « AIRE SPORTIVE EXTERIEURE DU GROSSWALD »**

Le Maire indique que pour ces 2 chantiers pour lesquels il a eu mandat du Conseil sur la base de projets estimatifs, le travail actuel, en petit comité (Maire/Adjoints) consiste à consolider les plans de financement en déposant les dossiers aux principaux financeurs.

La seconde étape amènera à affiner chaque programme avec les commissions adhocs afin que chacun puisse nourrir les orientations :

- → Ateliers municipaux : Commission « travaux »
- → Aire sportive : Commission « vie locale »

- **QUARTIER LANGEFELDER – SECURITE DE L'ACCES AU BASSIN DE RETENTION**

Mme HOULLE s'inquiète de la sécurité de l'accès du bassin, la voie s'arrête au fossé.
Le Maire lui répond qu'est prévue une protection en bois tout autour et la plantation d'une végétation.
En outre, il ajoute que pour l'instant, le bassin est loin d'être sollicité, très peu d'eau.

Mme MEGEL demande s'il y a un lien de cause à effet entre l'aménagement du nouveau lotissement et les problèmes d'inondation en contrebas dans la rue des Prés.
Le Maire lui indique que bien au contraire, la question a été posée à un bureau d'études qui souligne que l'aménagement permet l'évacuation dans les champs à raison de 3l/seconde, ce qui est faible.
S'agissant des problèmes dans cette rue, il ne peut qu'encourager à mettre en place des drainages et à planter des haies pour pallier ces désordres intempestifs.
La Commune, quant à elle, nettoie régulièrement les avaloirs pour en réduire les effets.

****

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie-Angèle MEGEL
COMMUNE DE FOLKLING 57 (Moselle)	